

DELIBERATION N° 90/02-05 - ENTRETIEN DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur KIELISZEK, rapporteur, rappelle à l'Assemblée la délibération du 25 Avril 1988 par laquelle il avait été décidé, par convention, de confier au District Urbain de NANCY l'entretien d'une partie du réseau communal d'éclairage public, le restant étant entretenu par l'entreprise DEMESY, rue des Blanches Vignes à LUDRES.

La dite convention arrivant à échéance le 31 Décembre 1989, un appel d'offres a été lancé par le District et une nouvelle convention est proposée. Celle-ci comprend la détection nocturne des lampes éteintes, la maintenance préventive et curative calculée sur les bases du marché districial.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec le District Urbain de NANCY afin d'assurer la maintenance de l'éclairage public des secteurs cités en annexe.

- de confier l'entretien des secteurs restants à l'entreprise DEMESY suivant les mêmes conditions techniques et financières prévues dans la convention,

- d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 1990.

ANNEXE A LA DELIBERATION N° 90/02-05 du 12 FEVRIER 1990

1/ Secteurs à la charge du District :

Armoire de commande : LUAA Les Terrasses  
LUAB Rue de la Gare  
LUAE Rue de la Justice  
LUAF Rue François Rude  
LUAL Impasse François Clouet  
LUAM Rue Berlioz  
LUAN Avenue de Génobois  
LUAP R.N. 57  
LUAR Rue Pascal  
LUAS Rue Ampère  
LUAT Rue Pierre et Marie Curie  
LUAU Rue Denis Papin  
LUAW Rue Georges Chepfer  
LUAX Rue de Saint-Blaine  
LUBA Rue de Secours  
LUBC Rue Jacques Cartier  
LUBD Les Baraques  
LUBE Rue ou Impasse Palissy  
LUBG Impasse Bertholet

II/ Secteurs à la charge de l'entreprise DEMESY

Armoire de commande LUAH Rue des Frères Lumière  
LUAZ Le Zodiac  
LUAJ Beau Site  
LUBB Les Chênes  
LUBF Poirier le Chat